main, il transmet à l'Arsacide le trésor de sa haine. Mais, par cela même, il montre du doigt la grandeur du péril parthe. Or, c'était l'idée chère à Salluste que le *metus hostilis*[1] seul peut maintenir les Romains sur la bonne voie. Ainsi, par sa condamnation de la politique dépravée, le Mithridate sallustien rappelle le lecteur à la règle des vertus antiques, qui seule peut prévenir la revanche de l'Orient.

« Las ! Le Barbare victorieux campera sur les cendres de Rome, et il heurtera du sabot sonore de son cheval le sol de la Cité et les os de Quirinus... il les dispersera... d'un main insolente[2]. » Pour les premiers lecteurs des « Histoires » de Salluste, qui n'avaient pas fini encore en 34 de craindre le cavalier parthe et commençaient à redouter, encore une fois, une nouvelle guerre civile, la lettre de Mithridate à Arsace contenait une leçon et un avertissement, le même que donne la seizième Épode d'Horace : *suis et ipsa Roma viribus ruit.*

E. Bikerman.

Paris, 1941.

IV

LES RELATIONS POLITIQUES ET PERSONNELLES DE CICÉRON ET ASINIUS POLLION

par J. André

Professeur au lycée de Saint-Étienne

Le problème des rapports entre les deux écrivains a toujours été jusqu'ici envisagé sous le seul aspect littéraire[3], limité à l'atti-

1. Sall., *Iug.* 41.

2. Hor., *Ep.* XVI, 12. Je ne vois pas à quel autre *eques* barbare que le Parthe Horace a pu penser dans ce passage. On peut donc considérer comme certain que la pièce a été écrite après l'invasion parthe en Syrie (et avant la réconciliation de Brindisi), donc dans l'été 40.

3. Th. Zielinski, *Cicero im Wandel der Jahrhunderte*[2], Leipzig et Berlin, 1908, p. 13-15 ; O. Harnecker, *Cicero und die Attiker, Jahrb. f. kl. Phil.*, XXVIII, 1882, p. 604, 611 ; J. Poirot, *Essai sur la polémique de Cicéron et des Attiques*, Paris, 1896, p. 79 ; 88 ; G. L. Hendrickson, *A witticism of Asinius Pollio, Am. J. of Phil.*, XXXVI, 1915, p. 70-71 ; M. Lenchantin de Gubernatis, *Quid Asinius Pollio de quibusdam suae aetatis scriptoribus senserit, Rivista di Filologia*, XXXVI, 1908, p. 270-276. La question politique est évoquée seulement dans F.-A. Aulard, *De C. Asinii Pollionis uita et scriptis*, Paris, 1877, p. 75-86, *passim*, et M. Lenchantin de Gubernatis, *art. cit.*, p. 271-272.

tude anticicéronienne de Pollion et, sur un plan plus général, à l'opposition de Cicéron et des Atticistes. De leurs divergences doctrinales l'animosité des jugements de Pollion est certainement en partie l'écho [1]. Mais aussi Pollion poursuit Cicéron d'un ressentiment politique de césarien, se moquant de ses palinodies ou de ses hésitations [2]. La question n'est donc pas seulement d'ordre littéraire. Aussi nous paraît-il intéressant de faire, dans la mesure où les textes le permettent, l'historique de leurs relations tant politiques qu'amicales. C'est la correspondance de Cicéron qui nous fera connaître son opinion sur Pollion, mais assez imparfaitement. Il est, en effet, impossible d'établir d'après elle une histoire suivie de leurs rapports entre mars 56, date de la première mention de Pollion [3], et fin mai 43, date de la dernière de ses trois lettres [4]. Nous ne possédons que des jalons chronologiquement éloignés et sans lien. De l'échange même de correspondance, trois lettres seulement de Pollion restent et aucune de Cicéron. Mais elle fut certainement plus abondante. Une lettre à Atticus [5] fait allusion à un renseignement fourni par Pollion à Cicéron sur les menées malhonnêtes de son neveu, et Cicéron a nécessairement répondu à son informateur au moins par des remerciements. Or, dans l'ensemble des recueils, la correspondance est toujours réciproque, sauf dans deux cas seulement. Aucune réponse de Cicéron n'y figure à l'unique lettre de Galba [6], non plus qu'à celles de Pollion [7], qui datent toutes quatre de la même époque. On peut se demander pourquoi ne subsistent, d'une correspondance qui fut sans doute plus suivie entre ces deux lettrés et hommes politiques, que ces vestiges. Que les autres lettres aient disparu après édition est peu probable. Aucun auteur ne mentionne de recueil

1. Quint., *I. O.* XII, 1, 22. Par une sorte de tradition de famille, son fils, C. Asinius Gallus, dans une comparaison qu'il écrivit des deux orateurs, donna la palme à son père. Cf. Pline, *Epist.* VII, 4, 3 et 6 ; Suet., *Claude* XLI ; Gell., *N. A.* XVII, 1, 1.

2. Cf. Th. Zielinski, *op. cit.*, p. 13-14.

3. *Fam.* I, 6, 1.

4. *Fam.* X, 33. Date généralement reçue, mais qui peut être reculée jusqu'aux environs du 10 juin. Pollion vient, en effet, d'être informé des événements de Modène des 26-27 avril (*Fam.* X, 33, 1) et se plaint qu'il lui ait fallu quarante jours ou plus pour les avoir connus (*Fam.* X, 33, 5 : *die quadragesimo post aut ultra etiam*). D'autre part, s'il quitte l'Espagne à l'instant même pour gagner l'Italie, il trouvera, dit-il, sur son chemin les blés ou sur pied ou déjà rentrés, ce qui, pour le Midi de la Gaule, postule la fin juin et le début de juillet.

5. *Att.* XII, 38, 2.

6. *Fam.* X, 30.

7. *Fam.* X, 31-33.

spécial à Pollion, comme ce fut le cas pour Hirtius, Pansa, Octave et d'autres encore [1]. Ont-elles, d'autre part, disparu avant d'avoir été rassemblées et classées? On sait que Cicéron avait pensé à éditer sa correspondance. Il faisait faire au besoin des copies des lettres reçues [2], et l'usage d'établir en double exemplaire les lettres expédiées était fréquent [3]. Cicéron méditait une collection de celles au moins que possédait Tiron [4]. Certaines lettres sans doute n'ont pu être recueillies, même si elles furent réclamées au destinataire, soit qu'il eût négligé de les rendre, soit qu'il ne les eût pas conservées. Mais aussi l'éditeur a pu faire un choix qui n'avait, d'ailleurs, même pas pour but d'exclure les lettres manquant d'intérêt, car la correspondance des ides de mars 44 à juin 43, par exemple, pourtant essentiellement politique, contient des lettres de recommandation [5]. On a pu affirmer que Tiron a livré la correspondance la plus complète possible de cette époque [6]. Mais c'est, et tout particulièrement dans le cas de Pollion, ne pas tenir compte des sentiments personnels de l'éditeur et de son but qui était de rehausser et de prolonger la gloire de Cicéron. L'attitude des correspondants envers Cicéron prêtait alors nécessairement à examen. Or, Pollion commençait, dès la mort de l'orateur, sa campagne anticicéronienne. Dans son *Pro Lamia*, qui date du temps du triumvirat et des proscriptions, et qui fut publié [7], il avance que Cicéron a renié ses *Philippiques* pour rentrer dans les bonnes grâces d'Antoine [8]. Une telle déclaration était un sacrilège aux yeux des amis du mort. Ils pouvaient dès lors être tentés, dans l'édition d'un recueil à la gloire de l'orateur, de supprimer tout ce qui pouvait donner de son acerbe adversaire une opinion avantageuse. Mais alors pourquoi avoir publié les trois lettres de Pollion? Elles ne sont pas déplacées, puisqu'elles voisinent avec des lettres de la même époque et d'un intérêt également his-

1. Cf. L. Gurlitt, *Die Entstehung der Ciceronischen Briefsammlungen, Neue Jahrb. f. Klass. Altertum*, IV, 1901, p. 551.
2. *Att.* XIII, 6, 3, etc. ; c'est certainement une copie de la lettre de Pollion dont il s'agit dans *Att.* XII, 39, 1, que Cicéron a envoyée à Atticus.
3. Cf. les références des passages de la correspondance de Cicéron y faisant allusion dans L. Gurlitt, *art. cit.*, p. 536 et n. 4.
4. *Att.* XVI, 5, 5 ; cf. C. Bardt, *Zur Provenienz von Ciceros Briefen ad Familiares, Hermes*, XXXII, 1897, p. 265.
5. *Fam.* XI, 16 ; 17 ; 22 ; XII, 21 : 25 a ; 26 : 27 ; 29.
6. L. Gurlitt, *art. cit.*, p. 547.
7. La date en ressort de Sen. Rhet., *Suas.* VI, 15.
8. Sen. Rhet., *Suas.* VI, 14-15.

torique. L'ensemble du livre X *ad Familiares* donne une idée générale de l'attitude des grands chefs militaires dans le chaos politique. Mais, dans la publication de ces trois lettres de Pollion, il semble y avoir une malice toute particulière. Tout se passe comme si on avait voulu opposer la conduite du partisan et de l'ami de César, d'Antoine, puis d'Octave, à ses protestations de fidélité à un sénat anticésarien et à Cicéron, son chef. Ce serait là une belle réplique aux sarcasmes de Pollion sur les tergiversations de Cicéron. De même les regrets qu'il exprime de ne pouvoir se promener et badiner avec lui, sa promesse de ne plus le quitter après son retour en Italie[1] sont en contradiction au moins apparente avec son attitude postérieure et l'acharnement qu'il apporta à la critique de l'éloquence, des actes politiques et du caractère de Cicéron. Peut-être faut-il voir là l'explication de cette mutilation incomplète de leur correspondance.

* * *

Pollion est mentionné pour la première fois dans une lettre à Lentulus datée de mars 56[2]. P. Lentulus Spinther, consul en 57, était en 56 proconsul de Cilicie, fonctionnaire auquel avait été confiée en 57 par un sénatus-consulte la tâche de restaurer le roi d'Égypte Ptolémée Aulète[3]. Pompée eût aimé se voir attribuer ce rôle, et Crassus proposait l'envoi de trois plénipotentiaires dont Pompée[4]. Le tribun de la plèbe C. Porcius Cato, ami de Clodius et, selon Pompée, soutenu par Crassus[5], déposa un projet de loi demandant le rappel de Lentulus, probablement au début de février 56[6]. Une motion de son collègue L. Caninius Gallus proposait l'envoi de Pompée, sans force armée, ce qui eût rendu la restauration impossible[7].

Cicéron, partagé entre sa reconnaissance pour Lentulus qui

1. *Fam.* X, 31, 6.
2. *Fam.* I, 6, 1 : *Quae gerantur accipies ex Pollione, qui omnibus negotiis non interfuit solum, sed praefuit...*
3. Cf. J. Carcopino, *César*, Paris, 1935, p. 733.
4. *Fam.* I, 1, 3.
5. *Q. fr.* II, 3, 4.
6. *Fam.* I, 5, 2 ; *Q. fr.* II, 3, 1.
7. Plut., *Pomp.* XLIX, 6.

avait contribué à le faire rappeler d'exil[1] et son souci de ménager les puissants de l'heure, adopte une politique timide et hésitante. Abusé sans doute par Pompée qui lui paraît désireux de « sauvegarder la dignité de Lentulus[2] », il allie l'observation de ses devoirs envers le proconsul au désir de plaire au futur triumvir[3]. Mais il n'en est pas moins animé d'un violent ressentiment envers Caton et les autres tribuns dont il qualifie la conduite de « scélérate[4] ». Il déclare s'opposer avec résolution à la proposition « monstrueuse[5] » de Caton. Tout au long de sa correspondance avec Lentulus, il se dit son ferme partisan, et en fait il a proposé au Sénat son maintien dans sa fonction de restaurateur du Lagide[6], mais, dès que cette solution paraît vouée à l'échec, en homme qui ne s'obstine pas, il laisse entrevoir au proconsul la possibilité de son rappel[7].

Pollion avait alors dix-neuf ans[8], et, malgré sa jeunesse, prenait à la lutte politique une part importante. Ami et sans doute correspondant de Lentulus, à qui écrivent un grand nombre de personnes[9], au cours d'un voyage il le renseignera sur les événements[10]. Il n'est pas possible de douter que le Pollio de Cicéron,

1. *Att.* III, 22, 2 ; *Fam.* XIV, 1, 2.
2. *Fam.* I, 1, 3 ; 2, 3.
3. *Q. fr.* II, 2, 3 : *in ea re nos et officio erga Lentulum mirifice et uoluntati Pompei praeclare satis fecimus.*
4. *Q. fr.* II, 2, 3.
5. *Fam.* I, 5, 2.
6. *Fam.* I, 1, 3.
7. *Fam.* I, 4, 3 ; 5, 4 ; 5 a, 2 ; 6, 2.
8. Selon Tac., *Dial.* XXXIV, il a plaidé le procès de 54 contre C. Caton à l'âge de vingt et un ans.
9. *Fam.* I, 5 a, 1.
10. L'expression dont use Cicéron « *quae gerantur accipies ex Pollione* », *Fam.* I, 6, 1, laisse le choix entre une information épistolaire ou verbale, et l'on sait que Lentulus est renseigné jusqu'alors à la fois par des lettres et des messagers, *nuntiis* (*Fam.* I, 5 a, 1), terme qui exclut les personnages d'importance, en tout cas ceux qui, comme Pollion, ont pris à l'affaire une part importante. Un autre texte pourrait faire douter d'un voyage de Pollion. Dans une lettre datée de février 55, Cicéron avertit Lentulus du départ de M. Pletorius, dont il signale l'activité dans les mêmes termes que celle de Pollion (*Fam.* I, 8, 1 : *qui non solum interfuit his rebus, sed etiam praefuit*). Ce voyage de Pletorius aura pour Lentulus un double intérêt : le renseigner sur sa situation personnelle et le mettre au courant de la situation politique générale à Rome (*Ibid.* : *ex eodem de toto statu rerum communium cognosces. Quae quales sint non facile est scribere*). Le *ex eodem* indique manifestement que la difficulté d'un exposé écrit ne concerne que la question de politique générale. Point n'était besoin d'un envoyé spécial pour expliquer la situation des affaires de Lentulus. Les lettres suffisaient. Si Pollion a fait le voyage, ce n'est donc pas uniquement pour informer le proconsul.

Or, nous possédons un témoignage d'un voyage de Pollion datant de cette époque. Charisius signale un *Propempticon Polionis* de Cinna (*G. L. K.* I, p. 124, 5), poésie d'adieu à

Fam. I, 6, 1, ne soit l'orateur. Sa prise de position contre Caton dans l'affaire de Lentulus est déjà le prologue du procès qu'il lui intentera deux ans plus tard.

Dans l'imbroglio que présente la question de la restauration de Ptolémée Aulète, il n'est pas facile de discerner les mobiles de Pollion. Le jeu des principaux personnages n'est pas toujours clair. C. Caton, qui demande le rappel du proconsul, ne joue pas celui de Pompée, que son ami Clodius couvrira de ridicule à la *contio* du 7 février et que lui-même attaquera à la séance du Sénat du 9, mais vraisemblablement celui de Crassus, comme Clodius[1]. Dans ces conditions, il n'est guère possible d'affirmer si Pollion se contente de défendre Lentulus ou si, derrière Caton, l'adversaire du gouverneur de Cilicie, il attaque Crassus. En tout cas, il se manifeste ici comme un partisan de l'autorité du Sénat républicain en voulant faire respecter le sénatus-consulte de 57 en faveur de Lentulus. Ainsi les deux noms de Cicéron et de Pollion se rencontrent pour la première fois dans une cause commune, mais leurs mobiles sont peut-être différents.

Deux ans après, Cicéron expose à son ami Atticus les événements qui se déroulent dans la capitale, auxquels, nous le savons par d'autres sources, fut mêlé Pollion, mais sans jamais le mentionner, malgré l'importance de son rôle[2].

En 56, après l'entrevue de Lucques, les triumvirs s'étaient mis d'accord pour désigner aux fonctions consulaires de 55 Crassus et Pompée. Le consul en charge Lentulus Marcellinus et leurs adversaires leur opposaient L. Domitius Ahenobarbus[3]. Deux tribuns de la plèbe, M. Porcius Cato et Sufenas, et peut-être trois[4],

son ami partant. Un passage du commentaire d'Hyginus rapporte le voyage à la Grèce (*G. L. K.* I, p. 134, 12 : *Iteris Iulius Hyginus in Cinnae Propemptico « ab Actio nauigantes stadia circiter LX ueniunt ad Isthmum Leucadiensium. Ibi solent iteris minuendi causa remulco, quem graece πάκτωνα dicunt, nauem traducere »*). Il serait curieux que Pollion, lancé en pleine lutte politique et l'un des meneurs, ait tout abandonné uniquement pour faire un rapport verbal à Lentulus, à moins qu'il n'ait à la politique préféré un voyage d'études en Grèce et en Asie Mineure, comme en faisaient alors les jeunes Romains. Du reste, par le témoignage de Charisius se trouve confirmé qu'il s'agit bien de C. Asinius Pollio.

1. *Q. fr.* II, 3, 2-4.

2. *Att.* IV, 16, 5-6, vers le 1er juillet 54 ; IV, 15, 4, le 27 juillet.

3. Cass. Dio. XXXIX, 27 ; Val. Max. VI, 2, 6.

4. Le troisième tribun pourrait être Procilius, au procès duquel Cicéron fait allusion dans les mêmes lettres ; mais il semble bien qu'il faille dissocier son affaire de celle des deux autres, puisqu'il a été condamné, alors que Caton, qui paraît avoir été le protagoniste, fut acquitté.

intervinrent pour faire reculer l'élection jusqu'à la sortie de charge des consuls. Crassus et Pompée furent élus aux comices consulaires de janvier 55[1]. C'est seulement après leur sortie de charge, en 54, que l'on réagit contre de semblables procédés en intentant deux procès aux tribuns pour violation des lois *Junia Licinia* et *Fufia*[2]. La première prescrivait qu'une copie des lois fût déposée dans l'*aerarium* ; la deuxième définissait le droit d'*obnuntiatio* des tribuns, c'est-à-dire le droit d'empêcher par l'annonce de présages défavorables la tenue des comices[3], mais elle avait été abrogée en 58 sur la demande de Clodius[4]. Caton fut acquitté dans les deux procès[5], ainsi que Sufénas, sans doute grâce à la protection des deux anciens consuls. Il avait été défendu par C. Licinius Calvus[6], familier de Crassus, et par M. Aemilius Scaurus[7], familier de Pompée. L'adversaire malheureux des deux avocats fut Pollion[8]. Ce genre de procès n'était pas rare. Les tribuns étaient souvent accusés à leur sortie de charge, ainsi L. Caninius Gallus défendu en 56 par Cicéron. L'âge de Pollion non plus ne devait pas l'arrêter. Calvus et César, eux aussi, avaient plaidé des causes très importantes avant la questure[9]. Cicéron avait attaqué à vingt-sept ans Chrysogonus, l'affranchi du tout-puissant Sylla, adversaire autrement redoutable[10]. On avait alors tout intérêt à prendre part jeune aux luttes du Forum. L'attaque de Pollion contre des personnages aussi importants que les tri-

1. Plut., *Pomp.* LII, 2.

2. *Att.* IV, 16, 5.

3. L. Homo, *Les institutions politiques romaines*, Paris, 1927, p. 185 ; G. Bloch-J. Carcopino, *Des Gracques à Sulla*, Paris, 2e éd., 1940, p. 47.

4. L. Homo, *op. cit.*, p. 186 ; C. Bloch-J. Carcopino, *op. cit.*, p. 47, n. 62. De l'abrogation de cette loi, mentionnée expressément par Cicéron, *In Pis.* V, 10, découlent deux conséquences. Ou bien il s'agit dans le procès de Caton d'une autre loi *Fufia*, la *lex Fufia iudiciaria* (cf. W. F. Macdonald, *J. of Rom. studies*, 1929, p. 179, n. 3), mais alors devient inexplicable la réaction de Cicéron indiquant que l'acquittement des tribuns révèle une totale indifférence à l'interrègne (*Att.* IV, 15, 4), ou bien l'acquittement se comprend plus facilement encore si, outre l'influence évidente des créatures des triumvirs à Rome, il s'agissait d'une loi abolie, bien qu'on contestât la légalité de cette abolition (cf. L. Homo, *op. cit.*, p. 186).

5. *Att.* IV, 15, 4 ; IV, 16, 4 ; l'acquittement dans le second procès fut prononcé le 4 juillet 54.

6. Sen. Rhet., *Contr.* VII, 4, 7.

7. Scol. d'Asconius *ad Cic., Pro Scauro*, éd. Kiessling-Schöll, Berlin, 1875, p. 16.

8. Sen. Rhet., *Contr.* VII, 4, 7 ; Tac., *Dial.* XXXIV.

9. Quint., *I. O.* XII, 6, 1.

10. Cf. J. Carcopino, *Sylla ou la monarchie manquée*, 6e éd., Paris, 1942, p. 156 ; Gell., *N. A.* XV, 28.

buns pouvait le faire remarquer et lui permettre d'aborder la vie politique avec un certain renom, malgré son jeune âge. A ce désir de notoriété s'ajoute un ressentiment personnel. La guerre sociale n'est terminée complètement que depuis vingt-cinq ans. Le grand-père de Pollion, Herius Asinius, avait été, en qualité de préteur des Marrucins, l'un des neuf commandants en chef des Italiens révoltés [1] et avait trouvé la mort en 90 dans un combat contre Marius [2]. Or, le père de Pompée, légat du consul P. Rutilius Lupus [3], avait soumis les Marrucins [4], tandis qu'un Licinius Crassus était dans la même guerre légat du consul Sex. Julius Caesar [5]. Le descendant d'un des chefs italiens de la guerre sociale se trouvait en face de l'aristocratie dont l'intransigeance avait jadis provoqué le soulèvement, représentée maintenant par Pompée et Crassus. Il avait, en outre, le sentiment, comme dans l'affaire Lentulus, de défendre la constitution républicaine.

Cicéron considère le procès sous l'angle de la moralité politique. Il craint que l'acquittement de Caton poursuivi pour manœuvres illégales ne favorise d'autres actes du même genre de la part d'autres magistrats [6]. Il s'indigne du jugement rendu : « Cela a permis de se rendre compte qu'aux yeux de nos aréopagites renforcés, brigue, élections, interrègne, crime de lèse-majesté, en un mot tout l'intérêt public, sont choses de nulle importance [7]. » Il est ainsi d'accord avec Pollion, mais d'ailleurs sans le nommer. On doit noter que Cicéron, toujours hésitant et craignant de se compromettre trop ouvertement, s'est entre temps réconcilié avec Caton, dès avant le deuxième procès [8]. Pollion, énergique et tranchant, avec l'ardeur de sa jeunesse, n'hésite pas à s'attaquer à Pompée et Crassus. Cicéron, du fait de son entourage et de sa situation, est beaucoup moins intransigeant, et se contente d'approbations platoniques.

1. App., *B. C.* I, 40 ; Vel. Pat. II, 16, 1 ; cf. W. Schulze, *Zur Geschichte der lateinischen Eigennamen*, Berlin, 1904, p. 219.
2. Liv., *Periocha* LXXIII ; Orose V, 18, 13.
3. App., *B. C.* I, 40 ; 47.
4. App., *B. C.* I, 52.
5. App., *B. C.* I, 40 ; 41.
6. *Att.* IV, 16, 6.
7. *Att.* IV, 15, 4, trad. L.-A. Constans, Les Belles-Lettres, 1936.
8. *Att.* IV, 16, 5.

* * *

Quand éclata la guerre civile, ni Cicéron, de par sa situation politique, ni le jeune ambitieux que devait alors être Pollion, ne pouvaient s'en désintéresser. A dire vrai, dans toute la partie de sa correspondance qui va du passage du Rubicon à la mort de César, Cicéron ne mentionne jamais Pollion. Il ne pouvait cependant ignorer son rôle auprès du triumvir, que ce fût au Rubicon [1] ou dans l'expédition de Sicile. A cette reconquête il fait de fréquentes allusions, ainsi qu'à ses difficultés [2]; mais, même quand il signale l'évacuation de l'île par Caton [3], il ne cite pas Pollion qui, pourtant, commanda l'expédition [4]. Il ne le fait pas non plus figurer parmi les favoris de César [5]. Est-ce par haine des Césariens? Mais, à la même époque, il ne dédaigne pas de converser longuement avec Curion [6], un des plus fougueux partisans de César, et qui débarquera en Afrique avec Pollion. On peut attribuer ce silence aux divergences politiques des deux personnages. Mais il n'en est pas de même dans la question de l'abolition des dettes. Dolabella avait, en 47, proposé par une rogation la remise d'une partie des dettes et le paiement du reste par annuités et sans intérêt. Trebellius et Pollion s'y opposant, Antoine fit cause commune avec eux, et les partisans de Dolabella, qui avaient provoqué une émeute, furent dispersés par les troupes d'Antoine avec l'appui du Sénat césarien [7]. Or, Cicéron, dès janvier 49, redoutait cette opération et la dénonçait comme malhonnête [8], se lamentant de voir précisément son gendre Dolabella en prendre l'initiative [9]. Mais, malgré cette communauté de point de vue, il n'en ignore pas moins Pollion.

Après les ides de mars, la question de leurs rapports politiques prend de l'importance, alors que Cicéron joue à nouveau un rôle

1. Plut., *Caes.* XXII, 3.
2. *Att.* X, 4, 8-9 ; 7, 3, etc.
3. *Att.* X, 16, 3.
4. Plut., *Cato minor* LIII, 1.
5. *Fam.* VI, 10, 2 ; 12, 2.
6. *Att.* X, 4, 8.
7. Plut., *Ant.* IX, 1.
8. *Att.* VII, 11, 1.
9. *Att.* XI, 23, 3.

de premier plan dans l'État. Nommé préteur[1], Pollion avait obtenu en 44 le gouvernement de l'Espagne Ultérieure[2], où il eut à combattre Sextus Pompée qui avait ranimé la lutte dans cette province et par qui il manqua d'être battu[3], tâche ingrate où son prédécesseur Carrinas avait échoué[4]. C'est là qu'il se trouve à la date de la mort de César. Dégagé de tout souci pour sa province par la réconciliation du sénat et de Sextus Pompée[5], il garde son gouvernement.

Cicéron était devenu le chef de la majorité sénatoriale et, par suite, du parti constitutionnel. A ce titre, prodiguant encouragements et conseils, il correspondait avec les principaux chefs militaires, Brutus, Cassius, Plancus, Lépide, Pansa, Hirtius et Octavien. Comme eux, Pollion s'adressa à lui[6], mais, si l'on peut considérer comme probable que Cicéron ait agi envers lui comme envers les autres gouverneurs de provinces ou commandants d'armées, il n'en reste dans la correspondance aucune trace.

L'attitude de Pollion inquiétait Cicéron au même titre que celle des autres généraux. Au lendemain de la mort de César, il se préoccupe des intentions des légions que Pollion a fait passer par mer en Espagne[7]; il en attend impatiemment des nouvelles[8] et se réjouit plus tard que la situation en Espagne soit excellente[9]. Il devait alors, en effet, considérer sans défaveur l'inaction de Pollion, ami d'Antoine. La position de ce gouverneur était forte. Maître d'une riche province où il pouvait lever des contingents auxiliaires, il disposait de trois légions[10], troupes solides[11] et maintenues dans une sévère discipline[12]. Ambitieux et désireux de com-

1. Vel. Pat. II, 73, 2 : *reuocatum (S. Pompeium) ex Hispania, ubi aduersus eum clarissimum bellum Pollio Asinius praetorius gesserat.*
2. App., *B. C.* IV, 84 ; cf. Ed. Schwartz, *Die Verteilung der römischen Provinzen nach Caesars Tod*, *Hermes*, XXXIII, 1898, p. 186.
3. Cass. Dio XLV, 10 ; Velleius Paterculus, qui représente ici vraisemblablement la tradition pollionienne, admire par contre sa campagne, I, 73, 2, *clarissimum bellum.*
4. App., *B. C.* IV, 83.
5. App., *B. C.* III, 4.
6. *Fam.* X, 31 ; 32 ; 33.
7. *Att.* XIV, 5, 1, 11 avril 44.
8. *Att.* XIV, 8, 2, 15 avril 44.
9. *Att.* XV, 13, 4, 25 octobre 44.
10. Deux, selon App., *B. C.* III, 46 ; 97, mais Pollion lui-même donne le chiffre de trois : *Fam.* X, 32, 4.
11. *Fam.* XI, 9, 1 : *Multae et bonae et firmae sunt legiones Lepidi et Asinii.*
12. Il a empêché toute désertion, *Fam.* X, 32, 5.

mander en chef[1], il est, d'autre part, l'ami de L. Munatius Plancus, gouverneur de la Cisalpine[2], qui a trois légions sous ses ordres[3] et qu'il entraînera plus tard dans son ralliement à Antoine. De lui dépend donc l'attitude d'une force importante de six légions. A trente-deux ans, il peut prétendre à jouer un rôle de premier plan.

Mais il est dans l'ignorance des événements. Ses courriers par terre sont interceptés par Lépide[4]. Il est resté longtemps isolé par le *mare clausum* ; la navigation n'a repris qu'à la fin d'avril[5]. Les lettres d'Italie mettent quarante jours ou plus pour l'atteindre[6]. Il n'a encore reçu aucune réponse aux quatre lettres écrites à Cicéron, aux deux consuls et à Octavien pour demander comment il peut servir le gouvernement[7]. La lettre du sénat ne lui est pas parvenue, qui, écrite après la bataille de Modène, prescrit à Lépide, Plancus et Pollion d'attaquer Antoine s'il s'approche[8]. Il n'a pas non plus reçu celle encore plus importante d'Octavien et qui sera pour une bonne part dans sa proche défection. Octavien, aigri de voir confier à Brutus la poursuite d'Antoine, lui écrit à la même époque de se méfier du sénat qui fera subir aux autres césariens le même sort qu'à Antoine[9]. Pollion, ignorant des ambitions et des rancœurs d'Octavien, croit encore à l'union sincère de celui-ci et du sénat. Antoine fait encore pour lui figure d'un isolé, dont la situation est fort affaiblie depuis Modène, ayant en face de lui une solide coalition dont le but est de défendre la république restaurée.

Dans les trois lettres de Pollion peuvent déjà se percevoir les motifs de son proche ralliement à Antoine[10]. Nous y rechercherons seulement quel devait être l'état d'esprit de Cicéron en face de ses déclarations. Tous deux avaient au moins un sentiment commun : l'horreur de la guerre civile, si souvent manifestée par Cicé-

1. Sa lenteur dans la guerre de Pérouse en 41 viendra en partie de ce qu'il ne veut pas laisser le commandement en chef à Ventidius et désire l'exercer lui-même, App., *B. C.* V, 32.
2. *Fam.* X, 33, 2.
3. App., *B. C.* III, 46.
4. *Fam.* X, 31, 4.
5. *Fam.* X, 33, 3.
6. *Fam.* X, 33, 5.
7. *Fam.* X, 33, 3.
8. App., *B. C.* III, 74.
9. App., *B. C.* III, 81.
10. Cf. J. van Wageningen, *De C. Asinii Pollionis ad Antonium transitione*, *Mnemosyne*, XLII, 1919, p. 77-83.

ron aussitôt après la rupture entre César et Pompée, est partagée par Pollion [1], qui proteste, d'autre part, à plusieurs reprises de sa fidélité envers le sénat et de son désir de défendre la liberté et la république [2]. Il est prêt à voler à leur secours, et, pour ce faire, décidé à passer en Italie [3] et à ne pas laisser à Antoine le temps de se fortifier [4], bien qu'il énumère complaisamment toutes les difficultés de ce projet [5]. Il manifestera sa déconvenue de n'avoir pas été rappelé comme l'ont été Plancus et Lépide [6].

Quel est le degré de sincérité de cet ancien césarien qui, trois mois après avoir affirmé de tels sentiments, passera dans le camp d'Antoine? Ces protestations doivent-elles être prises tout à fait au pied de la lettre? Elles se trouvent dans les lettres adressées à la même époque à Cicéron par Plancus et Lépide [7]. Qui plus est, Lépide en use le 18 mai, dix jours avant de trahir [8], alors qu'il a déjà, selon Pollion [9], dans une harangue prononcée à Narbonne, déclaré son accord avec Antoine. Ce sont là sans doute, dans le cas de Lépide, des formules destinées à maintenir l'équivoque et à dissimuler des tractations. Pollion, par contre, semble avoir été sincère [10] et gêné par son ignorance de la situation générale. Il ne peut être question de le camper en républicain intransigeant, puisqu'il soutint César, puis Antoine, mais on peut conjecturer qu'il suivit en César l'ami et le lettré, croyant voir en lui, en désespoir de cause, l'adversaire d'une aristocratie représentée par Pompée, et dont il avait déjà combattu les manœuvres illégales en attaquant le tribun Caton.

Comment alors expliquer que ces déclarations de loyauté n'aient eu aucun effet sur Cicéron et son parti? Pollion avait cependant droit à quelque reconnaissance, si l'on en croit ses trois lettres. Il s'était refusé à se laisser tenter par les offres d'An-

1. *Fam.* X, 31, 2 ; de même il désapprouvera la guerre de Pérouse, cf. App., *B. C.* V, 32.
2. *Fam.* X, 31, 5 ; 32, 5 ; 33, 3 ; 5.
3. *Fam.* X, 31, 6.
4. *Fam.* X, 33, 5.
5. *Fam.* X, 31, 4.
6. *Fam.* X, 33, 1.
7. Pollion, *Fam.* X, 33, 5, fin mai 43 : *nam neque deesse neque superesse rei publicae uolo* ; Lépide, *Fam.* X, 34, 2, 18 mai : *Quod ad bellum hoc attinet nec senatui nec reipublicae deerimus* ; Plancus, *Fam.* X, 23, 6 : *Quod ad me attinet omnibus rebus abunde rei publicae satis faciam*, et toute la lettre *Fam.* X, 8.
8. *Fam.* X, 23, 2.
9. *Fam.* X, 31, 4 ; 33, 2.
10. Cf. J. van Wageningen, *art. cit.*, p. 79-80.

toine et de Lépide et avait empêché la défection d'une de ses légions [1]. Pourtant on ne fit pas appel à lui pour défendre la république. Sextus Pompée, son ancien adversaire, l'avait certainement desservi auprès du sénat. D'ailleurs, que l'on soupçonnât Pollion ou non, le rappeler avec ses troupes c'était l'exposer à rencontrer Antoine et à être battu, comme il le prévoit [2] ; le rappeler seul, c'était livrer ses troupes au même Antoine qui les sollicite à prix d'or [3]. Mais Cicéron fut aussi poussé par des motifs d'ordre psychologique.

Les lettres de Pollion, en effet, ne sont pas, il s'en faut de beaucoup, celles d'un homme qui, politiquement, renie ses opinions ou ses actes passés. Au contraire, devant Cicéron, il ne regrette ni sa conduite ni ses amitiés. Nous ne croyons pas que le passage où il traite de ses sentiments envers César doive être interprété comme la manifestation du repentir d'avoir jadis été à ses côtés [4]. S'il donne les raisons de son choix politique d'alors, c'est sans laisser entendre que, si pareille circonstance se reproduisait, il agirait différemment. En tout cas, il renouvelle avec un bel esprit d'indépendance l'expression de son amitié pour César [5]. Une telle piété était assurément peu faite pour plaire à Cicéron, qui, dans une lettre postérieure d'un an à l'assassinat, parle encore du « merveilleux festin des Ides de Mars [6] ».

Son amitié pour Antoine ne se dissimule pas non plus, s'il paraît blâmer ses égarements de l'heure. Les tentatives faites par ce dernier pour gagner ses troupes sont manœuvres d'un chef de guerre désireux par surcroît d'obliger leur chef à se déclarer. Elles n'empêchent pas Pollion de l'aimer et de le dire [7]. L'effet de cet aveu sur Cicéron dut être désastreux ; il était formulé un mois environ après la dernière des *Philippiques*, diatribes dont Pollion n'avait pas eu vraisemblablement connaissance et dont il igno-

1. *Fam.* X, 32, 4 ; 33, 2. Brutus fait, de son côté, allusion à l'envoi par Antoine d'émissaires à Pollion, Plancus et Lépide, *Fam.* XI, 11, 1.
2. *Fam.* X, 31, 4.
3. *Fam.* X, 32, 4.
4. Opinion reçue par J. van Wageningen, *art. cit.*, p. 79.
5. *Fam.* X, 31, 3 : *Caesarem uero... dilexi summa cum pietate et fide.*
6. *Fam.* X, 28, 1, février 43.
7. *Fam.* X, 33, 2 : *propter amicitiam quae mihi cum Antonio.* Ce passage exclut l'interprétation de F.-A. Aulard, *op. cit.*, p. 19, selon qui le personnage cité dans *Fam.* X, 31, 2, comme odieux (*inuisus mihi*) serait Antoine. Il semble bien plutôt s'agir de Lépide qui espionne Pollion en arrêtant ses courriers (*Fam.* X, 31, 4) et joue un double jeu (*Fam.* X, 33, 2). D'ailleurs, Plancus n'a pas meilleure opinion de Lépide (*Fam.* X, 23, 1).

rait peut-être jusqu'à l'existence. Cicéron, dans cette dernière partie de sa vie, agissait plus en chef de parti qu'en chef de gouvernement. Sa haine de César et surtout d'Antoine le prévint contre celui qui s'en disait l'ami.

On relève encore une autre trace des sentiments de Cicéron à l'égard de Pollion à cette époque[1]. Quintus le jeune, avec impudence et désinvolture, se retourne, après les Ides de Mars, vers son oncle et vers le parti républicain, ce qui provoque l'indignation de Cicéron : *Quintus filius usque Puteolos (mirus ciuis, ut tu Fauonium, Asinium dicas) et quidem duas ob causas, et ut mecum et ut* σπείσασθαι *uult cum Bruto et Cassio.* Le rôle politique de M. Favonius permet en partie de saisir le rapprochement. Ce personnage, considéré comme un homme de bien par Cicéron lui-même[2] et les autres[3], au langage libre[4], n'hésitait pas à s'attaquer aux grands, en février 56 à Pompée[5], en mai de la même année à César en s'opposant à sa demande d'accroître ses effectifs[6]. Ami intime de Caton[7], auquel il était passionnément attaché[8], il s'était donné pour tâche de l'imiter[9]. Rallié à César, il n'avait pas fait partie des conjurés parce qu'il préférait la dictature à la guerre civile[10], mais il était ensuite passé de leur côté[11]. C'était, au moment où Cicéron établit sa comparaison entre son neveu, d'une part, Pollion et Favonius, de l'autre, un homme attaché au parti républicain et figurant dans les conseils de ses chefs[12]. Il faudrait alors considérer Pollion comme passant aux yeux de Cicéron pour un homme d'une vertu aussi éprouvée et pour un aussi ferme partisan de la faction constitutionnelle. C'est

1. *Att.* XV, 29, 2, juillet 44.
2. *Q. fr.* II, 3, 2 ; *Att.* I, 14, 5.
3. Plut., *Pomp.* LX.
4. Plut., *Pomp.* LXVII.
5. *Q. fr.* II, 3, 2 ; cf. J. Carcopino, *op. cit.*, p. 734.
6. *Fam.* I, 7, 10 ; *De prou. cons.* XI, 28.
7. Val. Max. II, 10 ; Plut., *Cato minor* XXXII, 3 ; XLVI, 1.
8. Plut., *Brut.* XII, 2 : καὶ Φαώνιον ἐραστὴν Κάτωνος.
9. Plut., *Cato minor* XLVI, 1 : ζηλωτής ; Suet., *Aug.* XIII : *ille Catonis aemulus* ; cf. *Att.* XVI, 1, 6, lettre écrite deux jours après *Att.* XV, 29 ; Quintus fils y est présenté ironiquement ainsi : *Quintus filius mihi pollicetur se Catonem.* Coïncidence ou ironie?
10. Plut., *Brut.* XII, 2.
11. Plut., *Brut.* XXXIV, 2-4.
12. *Att.* XV, 11, 1, il assiste à la réunion tenue à Antium entre Cicéron, Brutus, Catius, Porcia, etc., lettre datée du 8 juin 44. Toutefois, la mention spéciale de Favonius à la fin de la liste (*aderat etiam Fauonius*) semblerait indiquer qu'il n'est pas mis sur le même pied que les autres, peut-être par méfiance pour un ancien césarien que l'on n'avait pas voulu initier déjà à la conspiration des ides [Plut., *Brut.* XI, 2].

supposer que ses protestations de fidélité au sénat datent du printemps 44. Ce n'est point impossible. Entre les ides de mars et le mois de juillet, il a eu largement le temps de recevoir la nouvelle et de faire connaître son ralliement. Mais on doit plutôt voir dans la comparaison de Cicéron une pointe d'ironie. Les trois personnages, en effet, sont tous, avec des différences dues à leur situation, d'anciens Césariens venus à César, les uns, Favonius et Quintus fils, avec le succès, l'autre, Pollion, juste avant, et tous trois se déclarent maintenant partisans du sénat et de la légalité.

Si les réticences de Cicéron sont explicables, le silence du sénat n'est pas non plus étonnant. Pollion y comptait beaucoup d'ennemis [1], anciens Pompéiens qui ne veulent voir en lui que le césarien avéré et refusent ses services [2] par rancune et méfiance. Cicéron lui-même ne devait pas oublier les sentiments que, tout au lendemain du Rubicon, il avait manifestés pour l'entourage de César [3]. L'oubli dont se plaint Pollion [4] est volontaire de la part du sénat et, malgré ses déclarations de loyalisme, ne pourra l'être que davantage. Dans le gouverneur de l'Espagne Ultérieure, Cicéron ne voit qu'un ancien partisan de César prêt à retourner à sa faction et à qui, à tout prix, il ne faut pas donner un rôle prépondérant en le rappelant en Italie. Le passage de Pollion à Antoine s'explique en partie par son amitié, que Velleius Paterculus nous dit décidée [5]. Mais surtout, repoussé hors de la légalité par le dédain de l'aristocratie, cet esprit indépendant s'est jeté dans les bras d'un maître parce qu'il n'a pu faire autrement, et par crainte de ses ennemis s'il restait isolé [6].

* * *

Il reste à examiner, en dehors de toute question politique, le problème des relations personnelles de Cicéron et de Pollion [7].

1. *Fam.* X, 31, 3.
2. *Fam.* X, 32, 5.
3. *Illam* νέκυιαν, *Att.* IX, 10, 7 ; 11, 2 ; 18, 2.
4. *Fam.* X, 31, 4.
5. II, 63, 3.
6. C'est déjà pour ces motifs, selon lui, qu'il s'est rangé aux côtés de César, cf. *Fam.* X, 31, 2. L'ennemi personnel dont il parle peut être l'ancien tribun C. Porcius Caton. Mais ce n'est qu'une hypothèse.
7. Une lettre de février 50, *Fam.* IX, 25, 2-3, recommande à Paetus un certain M. Fadius, ami de Cicéron, à propos d'une affaire de vente de biens, et signale que Maton et Pol-

L'échange de correspondance entre eux est antérieur au printemps 43 et ne se réduit pas à des sujets politiques. Il est probable qu'il a débuté avant l'année 45, pour laquelle nous avons un témoignage [1]. D'autre part, Cicéron était en relations avec L. Quintius, le beau-père de Pollion [2], dont, peu avant le Rubicon, il se dit l'ami [3], et qui, proscrit comme lui, se jeta à la mer [4].

En 45, Pollion est en Espagne, auprès de César qui consomme la défaite des derniers Pompéiens. Beaucoup de ses partisans ont accompagné le dictateur, dont Quintus le jeune qui, renouvelant sa tactique des années 48 et 47, où il s'efforce de s'excuser aux dépens de son oncle [5], poursuit sa campagne de dénigrement. Et c'est Pollion qui, écœuré de sa conduite, avertit Cicéron [6]. On peut supposer que l'odieux de la conduite du neveu est pour une part à l'origine de la lettre de Pollion, mais il faut aussi que les relations entre celui-ci et Cicéron aient été assez bonnes, sans être intimes, pour qu'il puisse lui dévoiler les tours que lui joue son parent. Du reste, Cicéron paraît choqué d'un certain manque de tact de la part de Pollion. Alors que Balbus le jeune et Dolabella ont usé de ménagement dans leurs confidences sur ce sujet, Pollion n'a rien caché (*apertissime*). Il a donc rapporté plus ou moins textuellement tous les ragots de Quintus sur son oncle, qui comprenaient peut-être aussi des vérités blessantes.

Quelques lignes seulement fixent la nature des relations personnelles non politiques entre les deux orateurs [7]. Cicéron a accepté parmi les siens un des amis de Pollion, Cornelius Gallus, à son retour d'Espagne [8]. En le remerciant, Pollion regrette de ne pouvoir se promener avec Cicéron dans une intimité toute littéraire. C'était une coutume constante de se recommander mutuellement

lion sont les ennemis de Fadius. On ne peut préciser la personnalité de Maton ni affirmer qu'il s'agit bien de C. Asinius Pollion.

1. *Att.* XII, 38, 2.
2. App., *B. C.* IV, 12.
3. *Fam.* VII, 9, 1.
4. App., *B. C.* IV, 27. Selon Borghesi, *Opera* III, p. 345, c'est le Quintius Gallus, légat en Asie du proconsul Q. Philippus, cf. *Fam.* XIII, 43 et 44.
5. En août 47, César a fort vraisemblablement fait remettre à Cicéron par Balbus le jeune les lettres que lui a écrites Quintus ; cf. *Att.* XI, 22, 1.
6. *Att.* XII, 38, 2 : *Quod Balbus minor nuper satis plane, Dolabella obscure, hic apertissime...*
7. *Fam.* X, 31, 6.
8. Il a, en effet, rapporté à Rome le prétexte qu'a fait jouer à Gadès le questeur Balbus, *Fam.* X, 32, 2, 5.

ses amis, et Cicéron voyait là de son côté une occasion d'être renseigné sur la situation en Espagne et sur les intentions d'un de ses gouverneurs. D'autre part, le vœu de Pollion de ne pas quitter Cicéron d'un pas[1] prouve du moins une chose, c'est qu'ils ne se sont pas fréquentés intimement, puisqu'il lui propose d'en faire l'expérience. Les occasions de rencontre, il est vrai, n'avaient pas été très fréquentes. De 56 à 50, les circonstances eussent pu favoriser la naissance d'une amitié. Mais, en 50, Pollion a vingt-cinq ans, Cicéron cinquante-six. Malgré ses débuts hardis, le jeune homme n'a encore aucune importance politique réelle. Son penchant pour l'atticisme l'éloigne sans doute aussi de l'entourage du grand orateur. A partir de 50, alors que l'influence de Pollion grandit, les hasards de la guerre et de la politique les éloignent. De 50 à 43, Pollion ne séjournera que trois fois à Rome : I) de la fin de l'été 48[2] au 17 décembre 47[3] ; Cicéron, parti rejoindre le camp pompéien, ne rentra à Rome qu'en octobre 47 ; II) de juillet-août à fin décembre 46[4], époque où Cicéron est à Rome ; III) d'août 45 au début de 44[5] ; Cicéron passe alors la plupart de son temps entre Tusculum, Asture, Pouzzoles, etc. Les possibilités de rencontre ont donc été fort restreintes : environ sept mois de séjour commun à Rome pendant lesquels Pollion fut sans doute fort occupé par son rôle politique et par l'agitation suscitée par la question de l'abolition des dettes.

* * *

L'inimitié de Pollion envers Cicéron n'eut donc pas que des motifs littéraires. C'est seulement dans les années de jeunesse de Pollion qu'à deux reprises, en 56 et en 54, leurs sentiments politiques concordent, mais sur des points de détail, et encore assez mal. Dans l'affaire Lentulus, alors que Pollion vise probablement Crassus derrière le tribun Caton, Cicéron est poussé à défendre le proconsul de Cilicie par sa seule reconnaissance et craint de dé-

1. *Fam.* X, 31, 6 : *Si unquam licuerit uiuere in otio, experieris; nullum enim uestigium abs te discessurus sum.*
2. Au retour de Pharsale.
3. Date de son départ pour sa deuxième campagne d'Afrique avec César.
4. C'est-à-dire du retour d'Afrique (coïncidant sans doute avec celui de César) au départ pour la deuxième campagne d'Espagne.
5. C'est en Espagne qu'il est informé de l'assassinat de César.

plaire aux puissants de l'heure. Il juge légitime et conforme à la morale le procès intenté à C. Caton, mais se réconcilie avec lui dès avant le jugement. Après la rupture des triumvirs, les divergences ne peuvent que s'accentuer. Cicéron reprochera à Pollion de n'avoir pas hésité entre César et Pompée, de s'être rangé dès le début aux côtés de l'un d'eux. Quoi que fasse l'ami de César, il ne le mentionne pas, même lorsque, comme à propos des dettes, les mesures qu'il prend sont conformes à ses désirs. Ce silence s'étend d'ailleurs aux questions littéraires, puisque, ni dans la correspondance ni dans les traités, il n'est question de Pollion dans les débats sur le néo-atticisme.

Rien dans les lettres de Cicéron ne laisse supposer entre eux des relations intimes. Il n'y a sans doute même pas eu de simple amitié. Quand Pollion l'avertit des menées de son neveu, ce n'est pas nécessairement l'effet de la sympathie. Il avait un précédent dans le geste de César faisant remettre à Cicéron les lettres calomnieuses de Quintus le fils. D'ailleurs, en eux mêmes, les actes du jeune homme pouvaient lui paraître odieux. Même si l'on admet que Tiron ou quelque autre ait expurgé la correspondance des lettres à Pollion, il est peu vraisemblable que cet ostracisme ait pu s'attacher aux détails épars. Cela n'a certainement pas été, puisque cette allusion à la lettre perdue de Pollion [1], toute à son honneur, eût pu aisément être supprimée. Or, on n'a aucune preuve de rencontres fréquentes ou de correspondance suivie. La lettre *Fam.* X, 31, 6, par les vœux que forme Pollion, suffirait à prouver le contraire. C'est qu'en effet leurs caractères ne s'accordaient pas plus que leurs opinions politiques et littéraires. Pollion, tranchant, moqueur, fidèle à ses amitiés, n'épargnait personne [2], s'opposant même aux grands [3]. Cicéron, par contre, a pour tactique de ménager tout le monde et surtout pour principe le respect des personnages influents et des situations établies. Pollion, qui, lui, n'avait pas renié César abattu, lui reprochait son manque de courage dans l'adversité [4]. Il croyait avoir à se plaindre de lui. Cicéron avait pleinement souscrit au procès intenté à C. Porcius Caton ;

1. *Att.* XII, 38, 2.
2. *Ferociam*, dit Tac., *Ann.* I, 12, 6.
3. Il accueille Timagène chassé par Auguste, Sen., *de ira*, III, 23, 5, et refuse de participer à la campagne d'Actium contre Antoine, son ami d'autrefois, Vel. Pat. II, 86, 3.
4. Sen. Rh., *Suas.* VI, 24.

il s'était réconcilié avec lui dès avant le jugement, désavouant ainsi tacitement Pollion. Il n'avait eu que mépris pour l'entourage de César. Ni ses traités littéraires ne font mention de Pollion parmi les Attiques, ni ses lettres de 49 à 44 parmi les hommes de guerre. Le peu d'importance qu'il lui accordait est une marque d'indifférent dédain ou d'inimitié. Après les ides, il n'avait pas répondu à ses avances. L'amour-propre de Pollion en fut certainement blessé. C'est là la seule excuse, assez légère, à vrai dire, qu'il ait eue à sa dureté envers la mémoire de Cicéron.

J. André.

V

A PROPOS DU SECOND DISCOURS DE CRASSUS

(*de Oratore*, I, 45-73)

PAR J. PERRET

Professeur à la Faculté des lettres de Lille

L'interprétation du *de Oratore* n'est pas toujours aisée ; il est parfois difficile de savoir dans quelle mesure Cicéron prend à son compte les propos de ses personnages, et l'on a souvent peine à discerner où tendent ces propos et quel est leur objet. L'indécision qui sied à un entretien familier n'est pas seule responsable ; comme l'a bien noté O. Weissenfels, Cicéron n'a eu ni la patience ni l'habileté d'apporter à l'œuvre les dernières retouches qui en eussent expurgé toute ambiguïté [1]. Au moins supposera-t-on qu'en aucun endroit il n'a sciemment recherché l'équivoque, sauf peut-être en un passage, capital nous allons le voir, du début de son premier livre ; lui-même, d'ailleurs, a souligné ce caractère particulier du second discours de Crassus [2] : après avoir écouté son ami,

1. O. Weissenfels, *B. ph. W.*, 1901, 105-106. — Cicéron trouvait, au contraire, qu'il avait passé beaucoup de temps sur son livre : *De libris oratoriis factum est a me diligenter. Diu multumque in manibus fuerunt* (*ad Att.*, IV, XIII, 2 — nov. 55). Sur le temps qu'il a pu garder l'ouvrage en chantier, peut-être dix-huit mois, cf. Petersson, *Cicero, a biography*, p. 412.

2. Cf. C. Prümm, *Quaestionum Tullianarum ad dialogi de Oratore partes philosophicas*